

Identification de secteurs à enjeux floristiques pour la création de nouvelles aires protégées en Champagne-Ardenne

Adrien Delattre, François Dehondt

▶ **To cite this version:**

Adrien Delattre, François Dehondt. Identification de secteurs à enjeux floristiques pour la création de nouvelles aires protégées en Champagne-Ardenne : Note méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle; Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2022. mnhn-03940583

HAL Id: mnhn-03940583
https://mnhn.hal.science/mnhn-03940583

Submitted on 16 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



RAPPORT D'ÉTUDE • 2022

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL BASSIN PARISIEN

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

IDENTIFICATION DE SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES EN CHAMPAGNE-ARDENNE AU TITRE DE LA SAP 2020-2030

Note méthodologique



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, sous la responsabilité de :

Frédéric HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
01 40 79 35 54
cbnbp@mnhn.fr

François DEHONDT, responsable de la délégation Champagne-Ardenne du CBN du Bassin parisien
30, Chaussée du Port - CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne Cedex
03.26.65.28.24
cbnbp-ca@mnhn.fr

Rédaction : Adrien DELATTRE
Cartographie : Adrien DELATTRE
Gestion des données et analyse : Adrien DELATTRE
Relecture : François DEHONDT

Partenaire de cette étude :
DREAL Grand-Est
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 Metz Cedex 03
03 87 62 81 00

Référence bibliographique

Delattre A., 2022. *Identification de secteurs à enjeux floristiques pour la création de nouvelles aires protégées en Champagne-Ardenne – Note méthodologique*. CBN du Bassin parisien/Muséum National d'Histoire Naturelle, 21p.

Date de réalisation

Décembre 2022

Photographies de couverture

Première de couverture : Lycopode interrompu (*Spinulum annotinum*) - © P. AMBLARD - CBN du Bassin parisien
Quatrième de couverture : Violette élevée (*Viola elatior*) - © F. DEHONDT - CBN du Bassin parisien

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 3
INTRODUCTION 4
1. METHODE 4
1.1. ANALYSE DES PROJETS D'AIRES PROTEGEES 4
1.2. IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES 5
1.2.1. DEFINITION DES NIVEAUX DE PROTECTION 5
1.2.2. ANALYSE PAR MAILLES 1X1 KM 5
2. RESULTATS 6
2.1. EXTRACTION DES DONNEES 6
2.2. ANALYSE DES PROJETS D'AIRES PROTEGEES 6
2.3. IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES 7
BIBLIOGRAPHIE 9
ANNEXE 1 : LISTE DES TAXONS SAP EN GRAND-EST 10
ANNEXE 2 : ANALYSE PAR MAILLES 1X1 KM DES SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES 14

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la déclinaison régionale de la stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030, nous analysons l'adéquation des sites proposés à la protection par la DREAL Grand Est au regard des enjeux floristiques de ces sites. Par ailleurs, nous identifions de nouveaux secteurs à fort enjeu de conservation floristique afin d'orienter la création de nouvelles aires protégées en Champagne-Ardenne.

Mots clés
SAP ; Champagne-Ardenne ; flore.

INTRODUCTION

En 2009, la France s'est dotée d'une stratégie de création des aires protégées terrestres (SCAP). Son ambition pour 2019 était de placer 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Bien que des progrès aient été réalisés dans ce sens au cours de la décennie 2009-2019 (de 1,22% à 1,50% du territoire sous protection forte d'après Léonard *et al.*, 2020), l'objectif initial de 2% n'a pas été atteint.

En 2020, l'adoption de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées (SNAP) vise à renforcer le réseau d'aires protégées, et fixe un nouvel objectif à 10% du territoire sous protection forte à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la déclinaison régionale de cette nouvelle stratégie, la DREAL Grand Est a confié au CBN du Bassin parisien deux missions principales :

- l'analyse de l'adéquation de projets de création d'aires protégées en Champagne-Ardenne au regard de la distribution géographique connue des 97 taxons de la liste SAP Grand Est ;
- l'identification de nouveaux secteurs à enjeux floristiques non couverts par le réseau actuel d'aires protégées, ni par les sites SAP proposés par la DREAL.

Nous présentons ici la méthodologie mise en œuvre pour mener à bien ces analyses, ainsi que les résultats obtenus.

1. METHODE

L'identification des niveaux d'enjeux de conservation a reposé sur l'analyse spatiale des données floristiques issues de la base de données Lobélia du CBNBP, et respectant l'ensemble des critères suivants :

- Taxons issus de la liste SAP Grand Est révisée par les conservatoires botaniques en 2019, soit 97 taxons (annexe)
- Données situées en Champagne-Ardenne
- Observations postérieures au 1er janvier 2010
- Données de validité certaine ou probable
- Taxons indigènes en Champagne-Ardenne
- Populations spontanées, ou dont le statut de spontanéité n'a pas été renseigné par l'observateur
- Données géolocalisées

La méthodologie mise en œuvre suit au plus près la méthode déjà employée en Alsace et en Lorraine (Hog & Martin, 2021), afin d'assurer une cohérence entre les trois ex-régions et que les résultats obtenus puissent être comparés.

1.1. ANALYSE DES PROJETS D'AIRES PROTEGEES

L'analyse des projets SAP proposés par la DREAL a concerné les 89 sites localisés totalement ou partiellement en Champagne-Ardenne.

À partir de l'extraction des données répondant aux critères précédemment définis, l'analyse des projets SAP a été réalisée en associant à chaque site l'ensemble des stations de taxons SAP qu'il contenait.

Dans le cas des données polygonales, la station a été considérée incluse dans le périmètre du site si et seulement si ce dernier intersectait au moins 50% de la surface de la station.

Par ailleurs, l'analyse a été réalisée non seulement sur les sites fournis par la DREAL, mais aussi sur trois niveaux de zones tampon de 10 mètres, 100 mètres et 500 mètres de large autour des sites, afin d'étudier les effets d'un éventuel ajustement du périmètre de chaque site.

1.2. IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES

1.2.1. DEFINITION DES NIVEAUX DE PROTECTION

Pour que notre analyse soit interprétable au regard des objectifs de la SCAP 2009-2019 et de la SNAP 2020-2030, nous avons d'abord hiérarchisé les aires protégées en cinq niveaux, adaptés de Léonard *et al.*, 2020.

Nous avons ainsi défini les cinq niveaux suivants :

- Niveau 1 : aires sous protection forte concourant à l'objectif de 2% défini dans la SCAP 2009-2019. Ce niveau inclut :
    - Zones de cœur de parcs nationaux (PN), incluant les réserves intégrales ;
    - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) et de géotope (APPG) ;
    - Réserves biologiques dirigées (RBD) et intégrales (RBI) ;
    - Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR).
- Niveau 2 : aires sous protection forte concourant à l'objectif de 10% défini dans la SNAP 2020-2030. Ce niveau inclut le niveau 1, auquel s'ajoutent :
    - Les sites du Conservatoire du Littoral ;
    - Les sites des Conservatoires d'espaces naturels.
- Niveau 3 : ce niveau inclut le niveau 2, auquel s'ajoutent les sites Natura 2000 :
    - Zones de protection spéciale (ZPS) de la Directive Oiseaux ;
    - Zones spéciales de conservation (ZSC) de la Directive Habitats.
- Niveau 4 : inclut le niveau 3, auquel s'ajoutent les autres aires sous protection contractuelle :
    - Aires d'adhésion des parcs nationaux ;
    - Parcs naturels régionaux (PNR).
- Niveau 5, qui inclut le niveau 4 plus les sites protégés au titre de conventions internationales (sites Ramsar).

1.2.2. ANALYSE PAR MAILLES 1X1 KM

Les données floristiques issues de l'extraction ont fait l'objet d'une analyse par mailles de 1 km de côté, afin d'identifier plus finement les secteurs à enjeux floristiques non couverts par des aires protégées existantes, ni par des projets de sites SAP.

L'analyse a été faite pour chacun des cinq niveaux de protection définis. À chaque niveau, nous avons donc écarté au préalable les stations de taxons SAP qui étaient intersectées par les aires protégées existantes ou par l'un des 89 projets SAP localisés en Champagne-Ardenne.

Chaque maille a ensuite été associée à l'ensemble des stations de taxons SAP qu'elle contenait. Dans le cas des données polygonales, chaque station a été associée à toutes les mailles qui intersectaient au moins 20% de sa surface.

2. RESULTATS

2.1. EXTRACTION DES DONNEES

Au total, 641 données concernant 36 taxons SAP répondaient aux critères définis précédemment. Ce sont ces données qui ont servi de base aux analyses suivantes.

2.2. ANALYSE DES PROJETS D'AIRES PROTEGEES

Les résultats de l'analyse des projets SAP proposés par la DREAL sont présentés dans le fichier Liste_Taxons_par_SAP_ou_zones_tampons_SAP_CA.xlsx joint à ce rapport.

Parmi les 89 propositions de sites SAP en Champagne-Ardenne, seuls 17 sites contiennent au moins une donnée récente de taxon de la liste SAP. Ces 17 sites couvrent 91 données, représentant 13 taxons SAP.

Un site se démarque clairement, avec 4 taxons SAP couverts : le site identifié par le code A30, qui couvre notamment la zone humide à l'ouest de Sécheval (08), la vallée du Ruisseau du Moulin Manceau au nord de Rocroi (08) et le marais des Hauts-Buttés (08).

L'analyse des trois zones tampons autour des sites proposés à la SAP donne les résultats suivants :

- La zone tampon de 10 mètres ne permet pas de protéger des stations supplémentaires de taxons SAP.
- La zone tampon de 100 mètres permettrait de protéger un taxon supplémentaire (*Saxifraga rosacea*), représenté par trois stations à Monthermé (08) (site A12), ainsi que 8 stations supplémentaires de taxons déjà couverts par les sites proposés.
- Enfin, la zone tampon de 500 mètres permettrait de protéger trois taxons supplémentaires par rapport à la zone tampon de 100 mètres. Ces taxons sont *Lycopodium clavatum*, représenté par deux stations sur la commune de Thilay (08) (site A30), *Herminium monorchis*, représenté par une grande station à Aprey (52) déjà couverte par la zone de cœur du PN de forêts (site H06), et *Alisma gramineum*, représenté par deux stations à Giffaumont-Champaubert (51), sur les berges du lac du Der (site M32). Elle permettrait par ailleurs de protéger 18 stations supplémentaires de taxons déjà couverts par les sites proposés.

Les sites proposés permettraient de protéger deux taxons non encore couvert par une aire protégée de niveau 2 :

- *Kurzia pauciflora*, espèce très rare en Champagne-Ardenne avec deux stations connues, et dont le statut de menace n'est pas connu. Elle est présente sur le site A30, sur les communes de Rocroi (08) et Hargnies (08) ;

- *Viola persicifolia*, espèce connue d'une seule station récente en Champagne-Ardenne et menacée aux niveaux régional (CR) et national (EN). Elle est présente sur le site intitulé « Prairies de la Rosière, de Vanny et des Vingt Fauchées à Autry », sur la commune de Bouconville (08).

2.3. IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES

Les résultats de l'analyse par mailles 1x1 km sont présentés dans la couche SIG Mailles_1x1km_L93_CA.shp. Cette couche est structurée de la façon suivante :

- 2 champs correspondants à l'identification des mailles (CD_SIG et CODE_10KM) ;
- 5 champs correspondant au nombre de taxons SAP hors des aires protégées existantes et hors des projets SAP, pour chacun des 5 niveaux de protection définis précédemment (nbtax_sap1, …, nbtax_sap5) ;
- 5 champs correspondant aux listes de taxons SAP hors des aires protégées existantes et hors des projets SAP, pour chacun des 5 niveaux de protection définis précédemment (tax_sap1, …, tax_sap5).

Les résultats de l'analyse sont également synthétisés sur cinq cartes présentées en annexes de ce rapport et en fichiers PDF joints au rapport.

Sur les 26 541 mailles 1x1 km que compte l'ex-région Champagne-Ardenne, seules 222 (soit 0,8%) abritent des taxons SAP hors des aires protégées de niveau 1 et des projets SAP. Ce chiffre baisse à 118 mailles (soit 0,4%) si on exclut toutes les stations de taxons SAP couvertes par des aires protégées de niveau 5.

À partir de cette analyse par mailles, plusieurs secteurs à enjeux floristiques peuvent être identifiés :

- Les prairies humides oligomésotrophes de la vallée alluviale de la Seine entre Clesles (51) et Saint-Just-Sauvage (51), qui abritent trois espèces menacées au niveau national : l'ail anguleux (*Allium angulosum*), la gesse des marais (*Lathyrus palustris*) et la violette élevée (*Viola elatior*).
- Les prairies humides oligomésotrophes de la vallée de la Mogne à Saint-Jean-de-Bonneval (10), qui abritent également trois espèces menacées au niveau national : l'ail anguleux (*Allium angulosum*), la gesse des marais (*Lathyrus palustris*) et la violette élevée (*Viola elatior*).
- Les prairies humides, bas-marais alcalins et forêts alluviales (saulaies et ormaies) de la vallée alluviale de la Marne entre Recy (51) et Épernay (51), qui abritent deux espèces menacées au niveau national : la violette élevée (*Viola elatior*) et l'orchis des marais (*Anacamptis palustris*), ainsi que le flûteau à feuilles de graminée (*Alisma gramineum*), espèce quasi-menacée au niveau national. En plus de ces taxons de la liste SAP, ce secteur abrite une station de grande douve (*Ranunculus lingua*), menacée également au niveau national. La valeur patrimoniale de ces milieux est confirmée par un travail récent de cartographie des zones humides de la vallée de la Marne (Hendoux & Saint-Val, 2022).
- Les prairies humides et forêts alluviales de la Marne entre Coolus (51) et Couvrot (51), qui abritent plusieurs stations de violette élevée (*Viola elatior*). Bien qu'il ressorte moins clairement sur l'analyse floristique par mailles, ce secteur présente quelques milieux à fort enjeu de conservation, bien préservés et conservant un bon niveau de fonctionnalité (saulaies alluviales, prairies hygrophiles et ormaies alluviales) (Hendoux, 2019).
- La vallée du Ru de la Gire à Thilay (08), déjà située en site Natura 2000 et dans le PNR des Ardennes, et qui abrite trois espèces patrimoniales : la vandenboschie remarquable (*Vandenboschia speciosa*, en

danger critique de disparition en Champagne-Ardenne), *Dicranum viride* (espèce protégée au niveau national) et *Syzygiella autumnalis*.

- La vallée du ruisseau de Mairupt entre Deville (08), Laifour (08) et Les Mazures (08), déjà située en site Natura 2000 et dans le PNR des Ardennes, qui abrite la vandenboschie remarquable (*Vandenboschia speciosa*) et *Syzygiella autumnalis*, ainsi que d'autres taxons patrimoniaux non inscrits sur la liste de taxons SAP.

Il est à noter que la vallée alluviale de la Marne a fait l'objet d'un programme spécifique de cartographie des végétations, ce qui a permis une plus grande pression d'observation, alors que d'autres sites sont probablement méconnus en comparaison.

Parmi les taxons de la liste SAP présents et indigènes en Champagne-Ardenne, et pour lesquels nous disposons de données récentes, deux taxons ne sont pas couverts par le réseau actuel d'aires protégées ni par les projets de sites SAP :

- le lycopode interrompu (*Spinulum annotinum*), connu d'une seule station à Briquenay (08) et en danger critique de disparition en Champagne-Ardenne ;
- *Pallavicinia lyellii*, une hépatique à thalle connue d'une seule station récente à Troisfontaines-la-Ville (52) et menacée au niveau européen (VU).

Ces deux taxons devront faire l'objet d'une attention particulière dans la création de nouvelles aires protégées en Champagne-Ardenne.

Conclusion

Nous identifions dans ce rapport plusieurs sites à fort enjeu floristique non couverts par le réseau actuel d'aires protégées en Champagne-Ardenne, qui devront être pris en compte de manière prioritaire dans la stratégie de renforcement du réseau actuel.

Par ailleurs, nous évaluons l'adéquation des projets de sites SAP au regard des enjeux de conservation de la flore et identifions les sites les plus à même d'assurer un bon niveau de protection de la flore menacée.

Cette analyse floristique limitée aux taxons de la liste SAP représente un premier pas vers un renforcement du réseau d'aires protégées en Champagne-Ardenne. Pour une meilleure compréhension des enjeux de conservation de la biodiversité au niveau régional, il serait utile de la compléter par une analyse des habitats remarquables de Champagne-Ardenne, ainsi que par une analyse des enjeux faunistiques et par la prise en compte de l'inventaire ZNIEFF, démarche d'inventaire mise en œuvre dès le début des années 1990 dans une approche sitologique ; les ZNIEFF de type I, qui représentent 5% du territoire de la Champagne-Ardenne, offrent de fait la moitié de la surface de 10% d'espaces sous protection forte visés. Enfin, il serait utile de compléter la

démarche par une analyse des enjeux locaux qui ne seraient pas bien pris en compte par une liste de taxons ou d'habitats élaborée au niveau national.

BIBLIOGRAPHIE

- Hendoux F., 2019 – *Typologie et cartographie des zones humides de la vallée de la Marne de Vitry-le-François à Épernay. Phase I – Rapport de synthèse du tronçon Vitry-le-François à Châlons-en-Champagne*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Agence de l'eau Seine-Normandie – DT Vallées de Marne. Paris. 26 p. + annexes.
- Hendoux F., Saint-Val M., 2022 – *Typologie et cartographie des zones humides de la vallée de la Marne de Vitry-le-François à Épernay. Phase II – Rapport de synthèse final du tronçon Vitry-le-François à Epernay*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Agence de l'eau Seine-Normandie – DT Vallées de Marne. Paris. 41p. + annexes.
- Hog J. & Martin Y. 2021. *Stratégie Aires Protégées Grand Est. Identification de secteurs à enjeux floristiques pour la détermination de nouvelles aires protégées en Alsace-Lorraine. Note méthodologique*. Conservatoire Botanique d'Alsace, Conservatoire Botanique de Lorraine. 8p.+annexes.
- Léonard L., Witté I., Rouveyrol P. & Hérard K. 2020. *Représentativité et lacunes du réseau d'aires protégées métropolitain terrestre au regard des enjeux de biodiversité*. UMS PatriNat, Paris. 82 p.

ANNEXE 1 : LISTE DES TAXONS SAP EN GRAND-EST

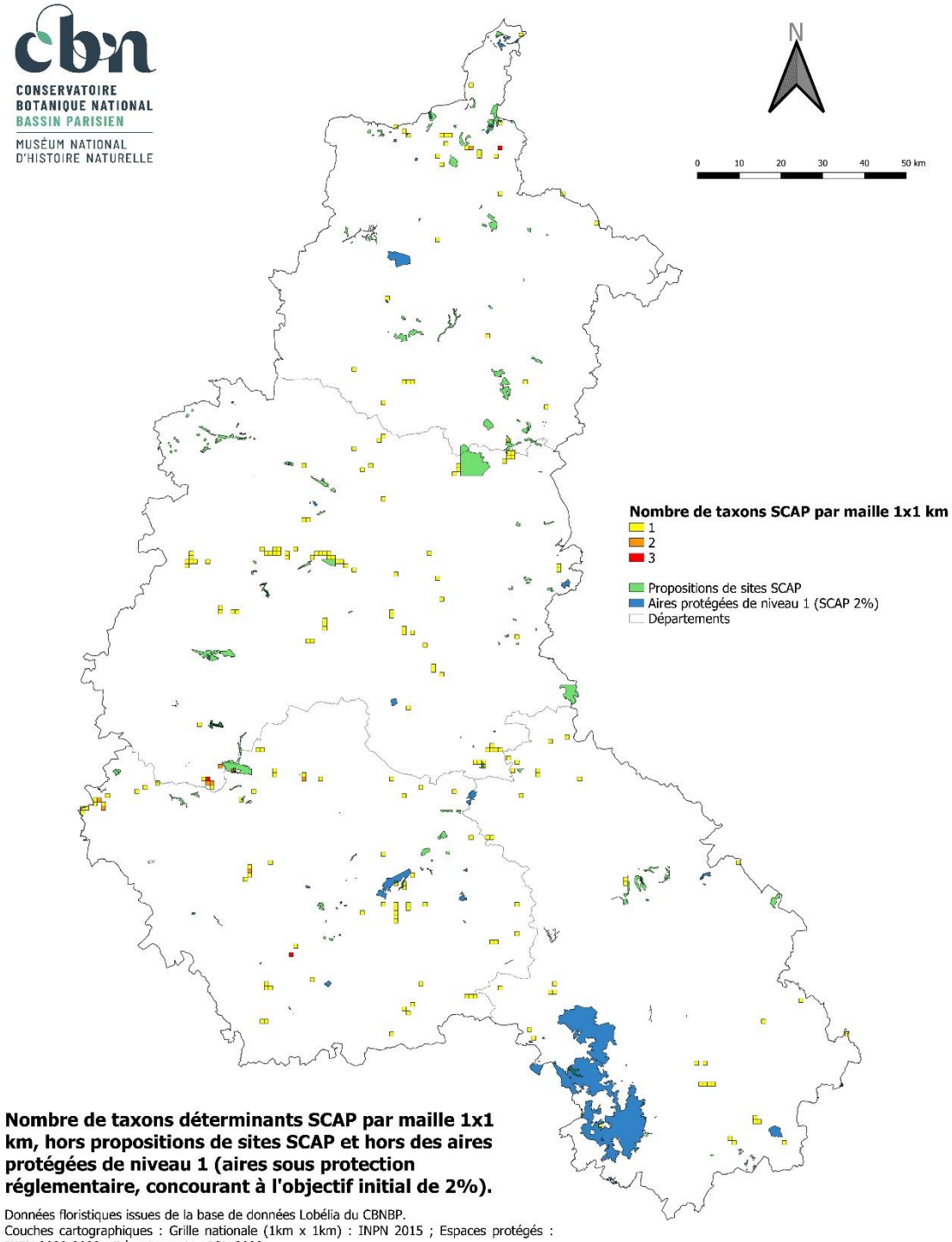
Nom correct TAXREF15	Indigénat CA	Données CA ≥ 2010	LR Champagne-Ardenne	LR nationale	Protection CA	Protection nationale
Alisma gramineum Lej., 1811	Indigène	Oui	LC	NT		Oui
Allium angulosum L., 1753	Indigène	Oui	EN	EN	Oui	
Allium suaveolens Jacq., 1789	Absent			CR		
Anacamptis coriophora (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Indigène	Non	RE	NT		Oui
Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Indigène	Oui	CR	VU	Oui	
Asperula arvensis L., 1753	Indigène	Non	RE	EN		
Biantheridion undulifolium (Nees) Konstant. & Vilnet, 2010	Absent					
Biscutella divionensis Jord., 1864	Absent			EN		
Biscutella laevigata subsp. varia (Dumort.) Rouy & Foucaud, 1895	Indigène	Oui	CR	DD	Oui	Oui
Botrychium matricariifolium (Retz.) W.D.J.Koch, 1845	Absent			VU		
Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr., 1824	Absent					
Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	Absent					
Caldesia parnassifolia (L.) Parl., 1860	Absent			NT		
Campanula cervicaria L., 1753	Indigène	Oui	EN	VU		Oui
Campyliadelphus elodes (Lindb.) Kanda, 1975	Indigène	Oui				
Carex buxbaumii Wahlenb., 1803	Absent			NT		
Carex fritschii Waisb., 1895	Absent			EN		
Carex hartmanii Cajander, 1935	Absent			NT		
Carex hordeistichos Vill., 1779	Indigène	Non	RE	EN		Oui
Centaurea stoebe L., 1753	Absent			LC		

Conringia orientalis (L.) Dumort., 1827	Indigène	Non	RE	EN		
Crepis praemorsa (L.) Walther, 1802	Indigène	Oui	CR	VU	Oui	
Crossocalyx hellerianus (Nees ex Lindenb.) Meyl., 1939	Absent					
Cypripedium calceolus L., 1753	Indigène	Oui	VU	NT		Oui
Dactylorhiza sphagnicola (Höppner) Aver., 1984	Indigène	Oui	VU	VU	Oui	
Dicranum spurium Hedw., 1801	Absent					
Dicranum viride (Sull. & Lesq.) Lindb., 1863	Indigène	Oui				Oui
Dryopteris cristata (L.) A.Gray, 1848	Indigène	Oui	EN	EN		Oui
Elatine alsinastrum L., 1753	Sans objet	Non		NT		
Elatine hydropiper L., 1753	Absent			EN		
Elatine triandra Schkuhr, 1791	Absent			EN		
Eriophorum gracile Koch ex Roth, 1806	Absent			VU		
Erucastrum supinum (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	Indigène	Oui	NT	NT		Oui
Euphorbia loreyi Jord., 1855	Indigène	Oui	EN	LC		
Gagea spathacea (Hayne) Salisb., 1806	Indigène	Oui	CR	NT		Oui
Gladiolus palustris Gaudin, 1828	Absent			VU		
Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs, 1989	Absent					
Hammarbya paludosa (L.) Kuntze, 1891	Absent			EN		
Helichrysum arenarium (L.) Moench, 1794	Indigène	Non	RE	CR*		Oui
Helosciadium repens (Jacq.) W.D.J.Koch, 1824	Indigène	Non	RE	EN		Oui
Hennediella heimii (Hedw.) R.H.Zander, 1993	Absent					
Herminium monorchis (L.) R.Br., 1813	Indigène	Oui	CR	VU	Oui	
Hieracium issleri Touton & Zahn, 1914	Absent			CR		
Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Indigène	Non	CR	LC		
Iberis intermedia subsp. violletii (Soy.-Will. ex Godr.) Rouy & Foucaud, 1895	Indigène	Non	VU	CR	Oui	
Iris sibirica L., 1753	Absent			VU		

Isoetes echinospora Durieu, 1861	Absent			VU		
Kadenia dubia (Schkuhr) Lavrova & V.N.Tikhom., 1986	Absent			CR		
Kurzia pauciflora (Dicks.) Grolle, 1963	Indigène	Oui				
Lathyrus palustris L., 1753	Indigène	Oui	VU	EN	Oui	
Ligularia sibirica (L.) Cass., 1823	Indigène	Non		NT		Oui
Lindernia procumbens (Krock.) Philcox, 1965	Absent			EN		
Liparis loeselii (L.) Rich., 1817	Indigène	Oui	CR	NT		Oui
Lolium temulentum L., 1753	Indigène	Oui	CR	CR		
Luronium natans (L.) Raf., 1840	Indigène	Oui	CR	LC	Oui	Oui
Lycopodiella inundata (L.) Holub, 1964	Indigène	Oui	EN	NT		Oui
Lycopodium clavatum L., 1753	Indigène	Oui	VU	LC	Oui	
Marsilea quadrifolia L., 1753	Non défini	Non		NT		Oui
Meesia longiseta Hedw., 1801	Absent					
Nigella arvensis L., 1753	Indigène	Non	CR	CR		
Odontites jaubertianus (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844	Indigène	Oui	EN	LC		Oui
Onobrychis arenaria (Kit. ex Willd.) DC., 1825	Indigène	Oui	EN	EN		
Orthotrichum rogeri Brid., 1812	Absent					
Pallavicinia lyellii (Hook.) Carruth.	Indigène	Oui				
Plagiochila spinulosa (Dicks.) Dumort., 1835	Indigène	Oui				
Polycnemum arvense L., 1753	Indigène	Non	CR*	EN		
Potentilla alsatica T.Gregor, 2004	Absent			EN		
Potentilla heptaphylla L., 1755	Absent			EN		
Rhodobryum roseum (Hedw.) Limpr., 1892	Indigène	Oui				
Riccia ciliata Hoffm., 1795	Absent					
Saxifraga rosacea Moench, 1794	Indigène	Oui	CR	CR		
Sematophyllum demissum (Wilson) Mitt., 1864	Absent					

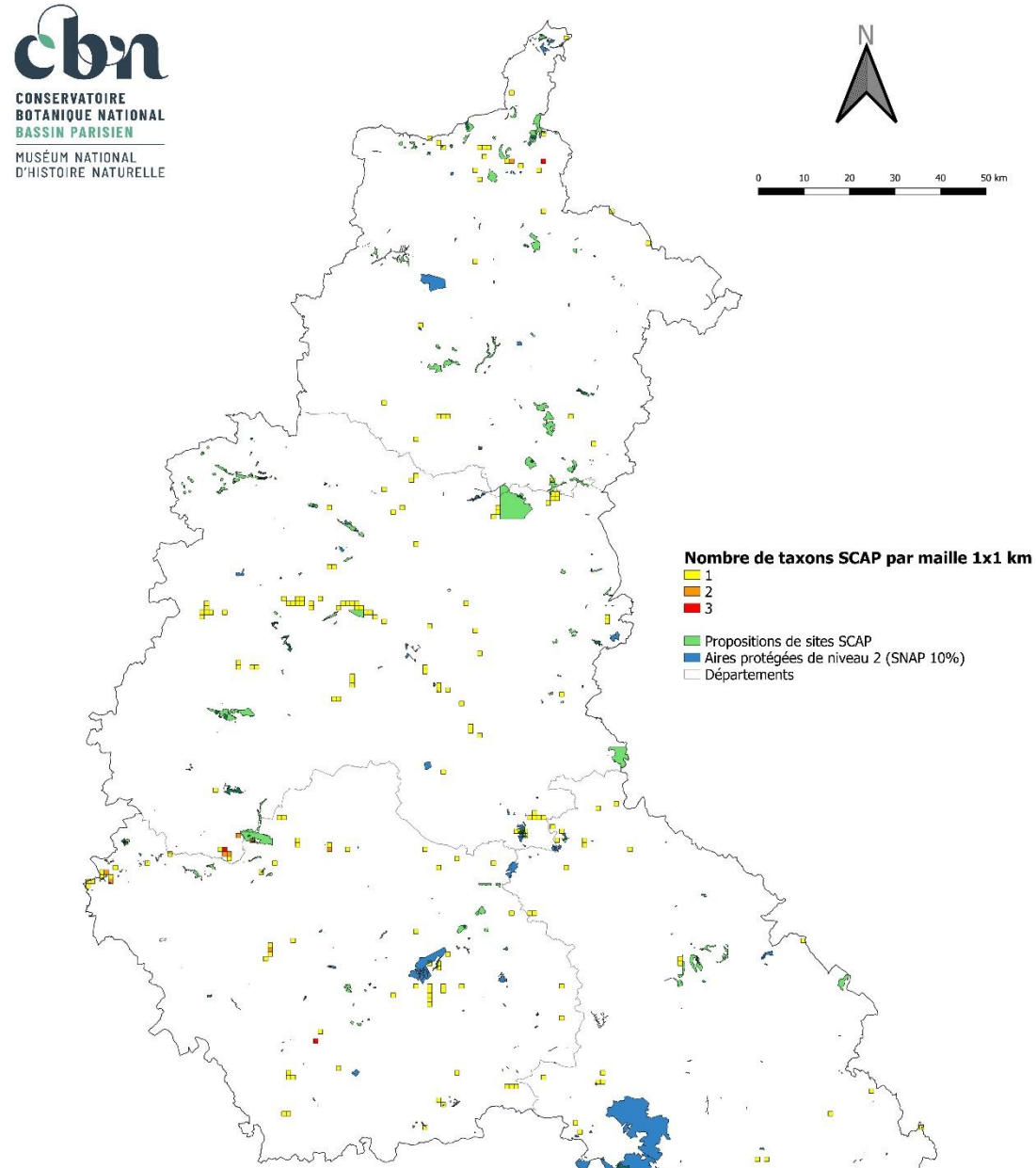
Senecio sarracenicus L., 1753	Absent			EN		
Sorbus remensis Cornier, 2009	Indigène	Oui	VU	VU		
Spergula segetalis (L.) Vill., 1789	Indigène	Non	CR*	EN		
Sphagnum fuscum (Schimp.) H.Klinggr., 1872	Absent					
Sphagnum majus (Russow) C.E.O.Jensen, 1890	Absent					
Spinulum annotinum (L.) A.Haines, 2003	Indigène	Oui	CR	LC		
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817	Indigène	Non	CR*	VU		Oui
Splachnum ampullaceum Hedw., 1801	Indigène	Non				
Syzygiella autumnalis (DC.) K.Feldberg, Váňa, Hentschel & Heinrichs, 2010	Indigène	Oui				
Trapa natans L., 1753	Indigène	Oui	VU	LC		
Turgenia latifolia (L.) Hoffm., 1814	Indigène	Non	RE	EN		
Typha minima Funck, 1794	Absent			NT		
Utricularia intermedia Hayne, 1800	Indigène	Non	RE	VU		
Utricularia ochroleuca R.W.Hartm., 1857	Absent			NT		
Vandenboschia speciosa (Willd.) G.Kunkel, 1966	Indigène	Oui	CR	LC		Oui
Veronica longifolia L., 1753	Accidentel			CR		
Viola elatior Fr., 1828	Indigène	Oui	EN	EN		Oui
Viola persicifolia Schreb., 1771	Indigène	Oui	CR	EN		
Viola pumila Chaix, 1785	Indigène	Oui	CR	EN		
Zygodon forsteri (Dicks.) Mitt., 1851	Absent					

ANNEXE 2 : ANALYSE PAR MAILLES 1X1 KM DES SECTEURS A ENJEUX FLORISTIQUES



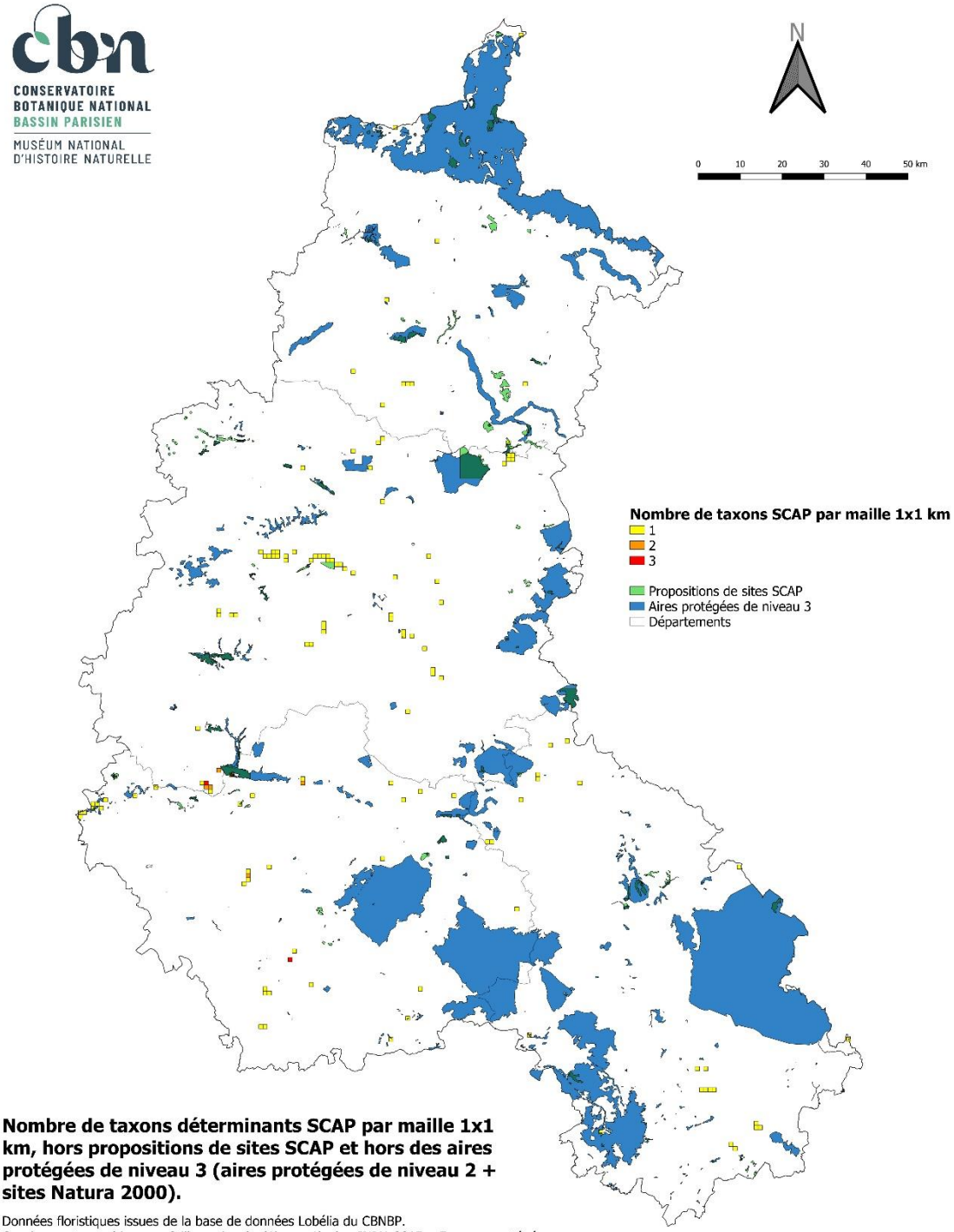
Nombre de taxons déterminants SCAP par maille 1x1 km, hors propositions de sites SCAP et hors des aires protégées de niveau 1 (aires sous protection réglementaire, concourant à l'objectif initial de 2%).

Données floristiques issues de la base de données Lobélia du CBNBP.
Couches cartographiques : Grille nationale (1km x 1km) : INPN 2015 ; Espaces protégés : INPN 2020-2022 ; Départements : IGN 2022.
Réalisation : Adrien Delattre, CBN du Bassin Parisien - novembre 2022.



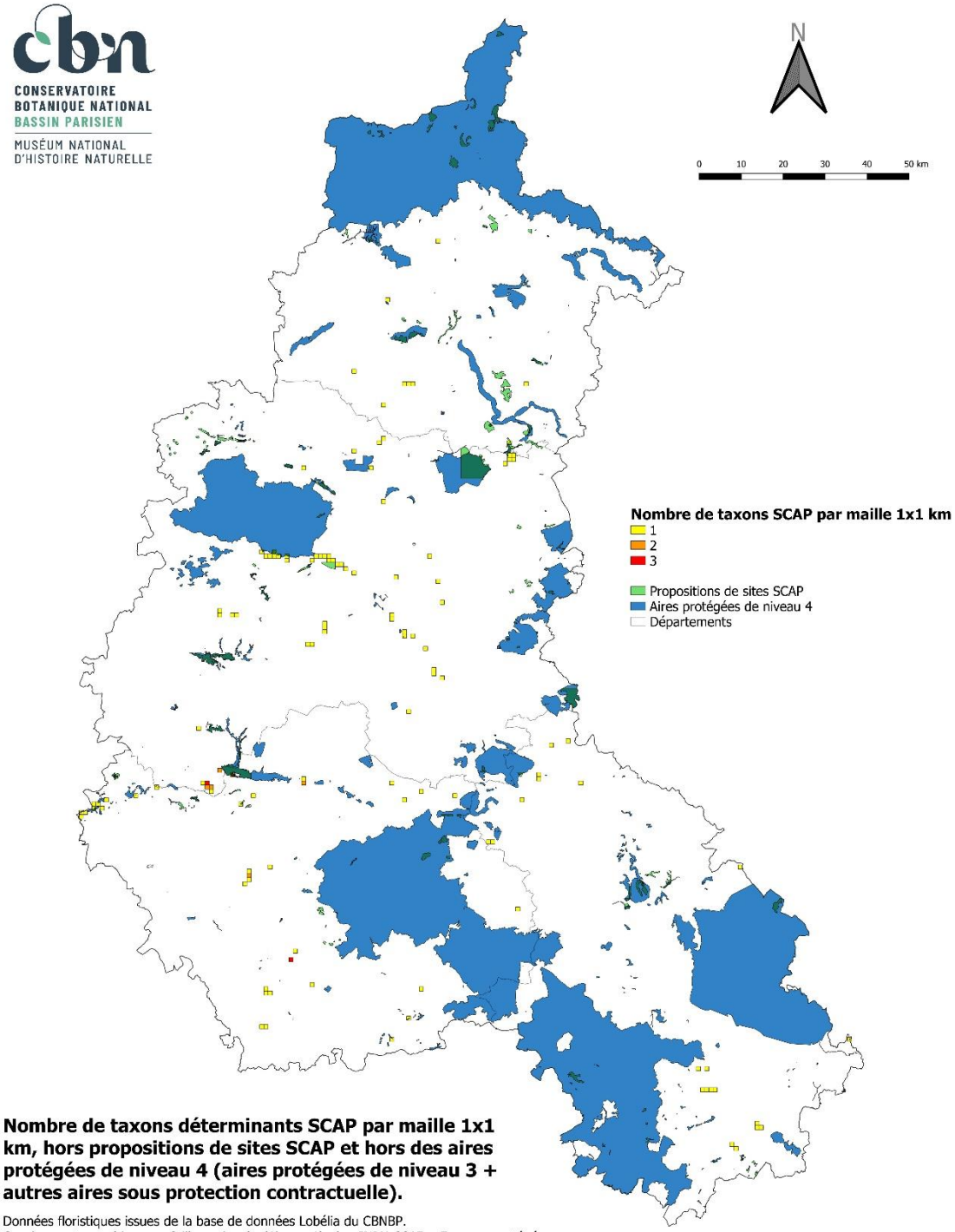
Nombre de taxons déterminants SCAP par maille 1x1 km, hors propositions de sites SCAP et hors des aires protégées de niveau 2 (aires protégées concourant à l'objectif de 10% de la SNAP 2030).

Données floristiques issues de la base de données Lobélia du CBNBP.
Couches cartographiques : Grille nationale (1km x 1km) : INPN 2015 ; Espaces protégés : INPN 2020-2022 ; Départements : IGN 2022.
Réalisation : Adrien Delattre, CBN du Bassin Parisien - novembre 2022.



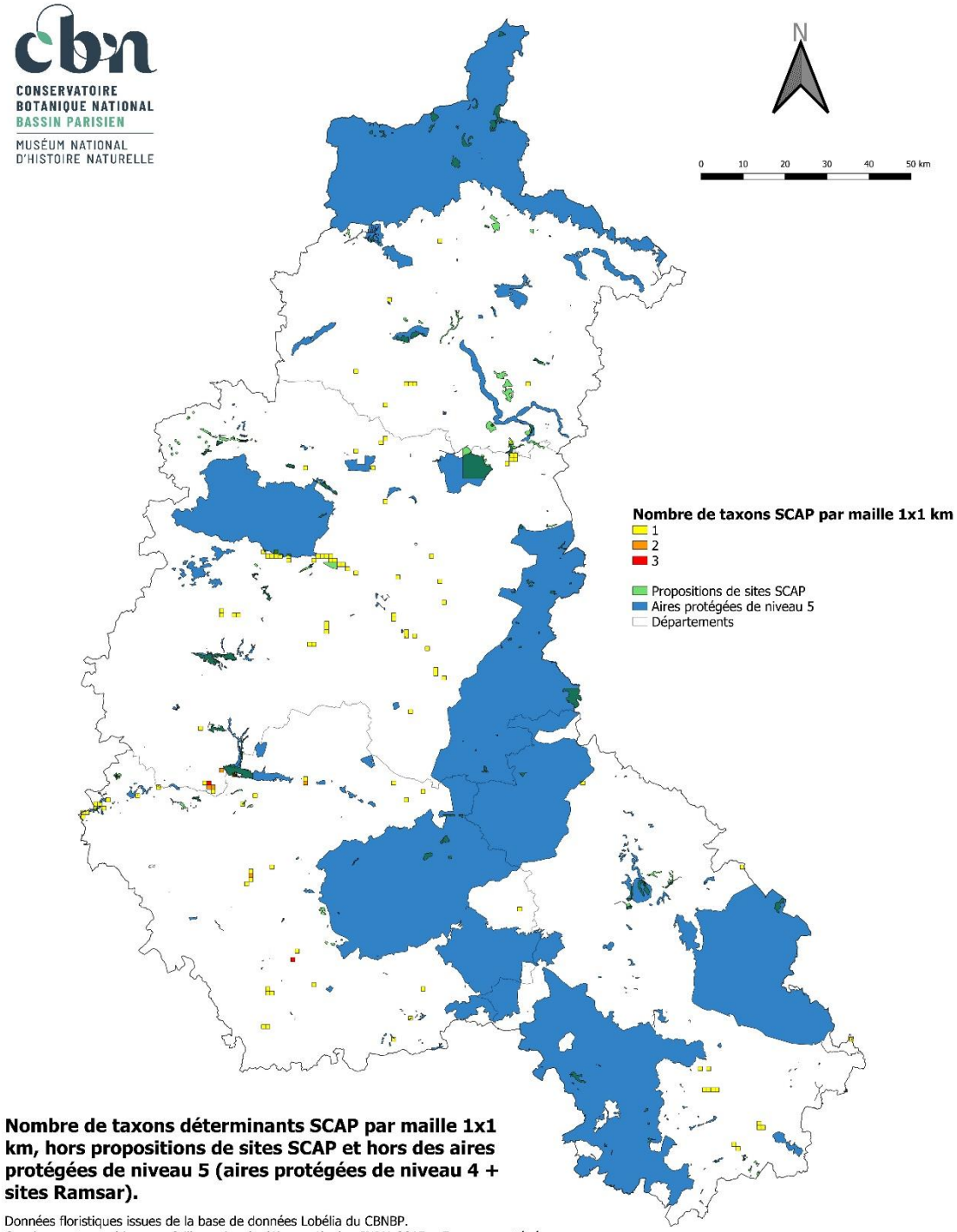
Nombre de taxons déterminants SCAP par maille 1x1 km, hors propositions de sites SCAP et hors des aires protégées de niveau 3 (aires protégées de niveau 2 + sites Natura 2000).

Données floristiques issues de la base de données Lobélia du CBNBP.
Couches cartographiques : Grille nationale (1km x 1km) : INPN 2015 ; Espaces protégés : INPN 2020-2022 ; Départements : IGN 2022.
Réalisation : Adrien Delattre, CBN du Bassin Parisien - novembre 2022.



Nombre de taxons déterminants SCAP par maille 1x1 km, hors propositions de sites SCAP et hors des aires protégées de niveau 4 (aires protégées de niveau 3 + autres aires sous protection contractuelle).

Données floristiques issues de la base de données Lobélia du CBNBP.
Couches cartographiques : Grille nationale (1km x 1km) : INPN 2015 ; Espaces protégés : INPN 2020-2022 ; Départements : IGN 2022.
Réalisation : Adrien Delattre, CBN du Bassin Parisien - novembre 2022.



Nombre de taxons déterminants SCAP par maille 1x1 km, hors propositions de sites SCAP et hors des aires protégées de niveau 5 (aires protégées de niveau 4 + sites Ramsar).

Données floristiques issues de la base de données Lobélia du CBNBP.
Couches cartographiques : Grille nationale (1km x 1km) : INPN 2015 ; Espaces protégés : INPN 2020-2022 ; Départements : IGN 2022.
Réalisation : Adrien Delattre, CBN du Bassin Parisien - novembre 2022.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbp.mnhn.fr

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).



5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer les connaissances



Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique



Gérer et valoriser les données



Conseiller à travers l'expertise scientifique et technique



Informer, sensibiliser et mobiliser

CONTACTS

DIRECTION
Directeur **Frédéric HENDOUX**
Directeur scientifique adjoint **Sébastien FILOCHE**
61 rue Buffon - 75005 Paris
01 40 79 35 54
cbnbp@mnhn.fr

DÉLÉGATION BOURGOGNE
Responsable **Olivier BARDET**
Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson
03 86 78 79 60
cbnbp-bourg@mnhn.fr

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE
Responsable **Jordane CORDIER**
5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2
02 36 17 41 31
cbnbp-cvl@mnhn.fr

DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE
Responsable **François DEHONDT**
30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne
03 26 65 28 24
cbnbp-ca@mnhn.fr

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE
Responsable **Jeanne VALLET**
61 rue Buffon - 75005 Paris
01 40 79 35 54
cbnbp-idf@mnhn.fr

PÔLE CONSERVATION
Responsable **Philippe BARDIN**
01 40 79 56 25
philippe.bardin@mnhn.fr

PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE
Responsable **Gaël CAUSSE**
03 86 78 79 61
gael.causse@mnhn.fr

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION
Responsable **Silvère CAMPONOVO**
01 40 79 56 49
silvere.camponovo@mnhn.fr



CONTACT

Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Champagne-Ardenne
30, Chaussée du Port
CS 50423
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
03 26 65 28 24 - cbnbp-ca@mnhn.fr

www.cbnbp.mnhn.fr

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL BASSIN PARISIEN
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE